

Portant sur l'approbation du Compte Administratif
BUDGET COMMUNAL – Exercice 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni à la Mairie le 13 avril 2023 à 20h00 sous la présidence de Mr Joël GARESTIER, Maire.

Mme Emilie TALLET a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sont présent(e)s :

M. Joël GARESTIER, Maire.

Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Mme Martine CARRILLO, Mme Régine DE PAIVA, Adjointes.

M. Philippe HENRY, M. Jean-Luc GARCIA, Adjoint.

M. Bernard GLANDUS, Mme Patricia CHABROUX VICENTE, M. Patrick SIMON, M. Stéphane GIRARD, Mme Hélène TOUCAS, Mme Virginie BASSALER, Mme Isabelle COUTY, Mr Jean-Philippe NANEIX, Mr Brice APPERT, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, Mr Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Magali GADY, conseillère municipale

Mr Manuel VERGER, adjoint

Mr Sébastien PEAUDECERF son pouvoir est donné à Mr Philippe HENRY en date du 8 avril 2023

Mme Christelle DESMOULINS, son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT en date du 10 avril 2023

Mme Claude THIBAUT GUILLON, son pouvoir est donné à Mr André GAILLARD en date du 13 avril 2023



Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L1612-12 et L1612-13 du CGCT relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes ;

Vu l'article L2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire ne participe pas au vote ;

Le conseil municipal,

réuni sous la présidence de Mme. Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, 2^{ème} adjointe déléguée aux affaires générales, finances et communication, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Joël GARESTIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		319 587,55 €	704 252,82 €		704 252,82 €	319 587,55 €
Opération de l'exercice	2 070 621,18 €	2 090 061,02 €	1 705 124,98 €	2 114 598,50 €	3 775 746,16 €	4 204 659,52 €
TOTAUX	2 070 621,18 €	2 409 648,57 €	2 409 377,80 €	2 114 598,50 €	4 479 998,98 €	4 524 247,07 €
Résultats de clôture		339 027,39 €	294 779,30 €			44 248,09 €
Reste à réaliser			231 401,40 €	505 080,62 €	231 401,40 €	505 080,62 €
TOTAUX CUMULES	2 070 621,18 €	2 409 648,57 €	2 640 779,20 €	2 619 679,12 €	4 711 400,38 €	5 029 327,69 €
RESULTATS DEFINITIFS		339 027,39 €	21 100,08 €			317 927,31 €

2° Constate, pour la comptabilité du budget principal de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

après en avoir délibéré à l'unanimité, le Maire s'étant retiré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le compte administratif de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2022

Article 2 :

De donner pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 14 avril 2023.

L'Adjointe au Maire,


Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT



Transmis au représentant de l'Etat le : 14 avril 2023

Publié le : 14 avril 2023